



# CLAUSES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

## BILAN D'ACTIVITÉ FACILITEURS LORIENT AGGLOMERATION ANNÉE 2015

## La mise en œuvre quantitative de la clause

### LES CHIFFRES CLÉS

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015,

**14 Donneurs d'ordre se sont engagés dans les clauses d'insertion**

**157 Marchés**

**89 entreprises attributaires ont eu 1 ou plusieurs salariés dans ce cadre**

**326 Contrats de travail**

**206 personnes prioritaires ont réalisés les travaux**

**91 167 Heures d'insertion (soit 50 ETP)**

## ÉVOLUTION RÉGULIÈRE

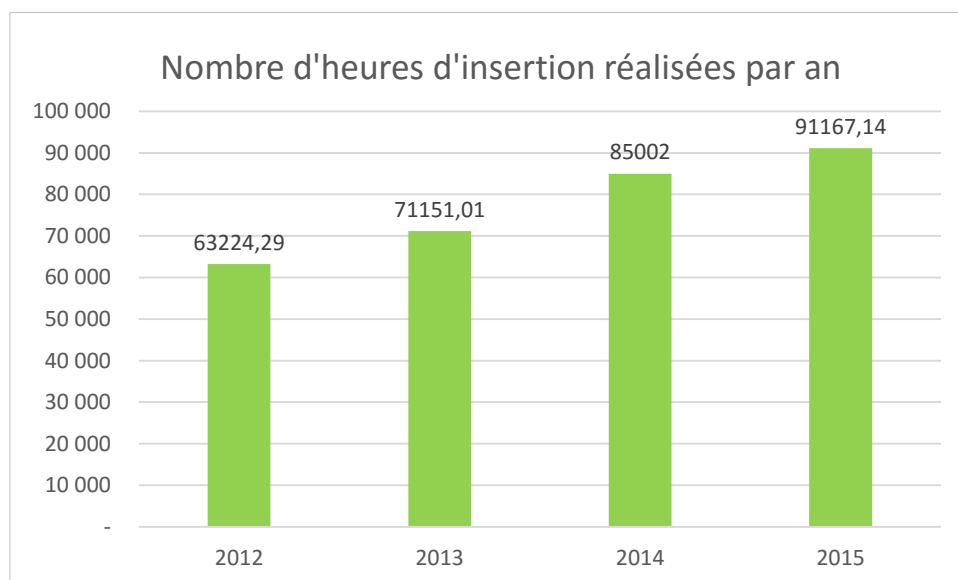
Le nombre d'heures réalisées en insertion sur des clauses sociales est en hausse régulière de 2012 à 2014 : (+ 30 %).

L'année 2015 montre « à nature de marché identiques » (articles 14 utilisés dans la quasi-totalité des clauses du territoire) une légère diminution qui s'explique principalement par :

- l'arrêt de la valorisation de personnes en CDI depuis plus d'1 an sur des marchés importants (ex Centre de tri sélectif).
- la volonté des facilitateurs de tenir compte des difficultés économiques du secteur des travaux publics, en limitant le nombre d'heure attribué à ces entreprises.

Cependant cette année a aussi permis la mise en place de clauses sur des articles 30 : l'objet du marché est alors l'action d'insertion, les travaux devenant un support.

Ainsi, au global, le volume d'heures d'insertion réalisées à l'aide des clauses sociales reste en hausse sur 2015 avec plus de 90 000 heures réalisées.



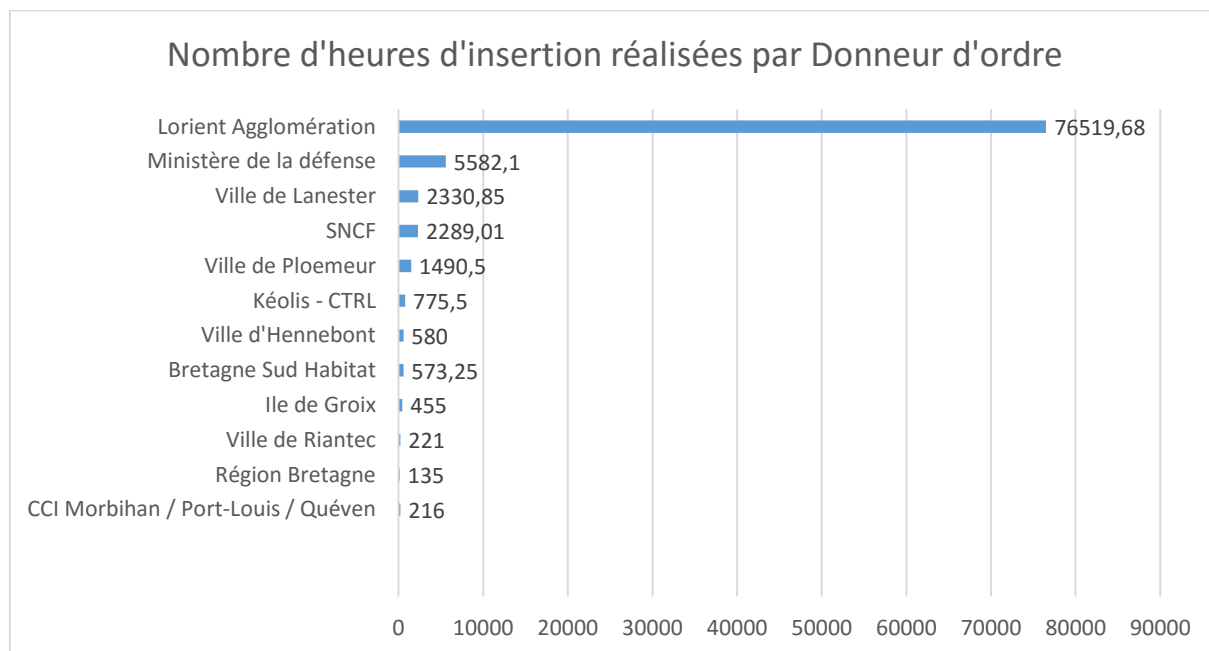
En 4 ans, plus de 310 000 heures de travail ont été réservées à un public rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, soit près de **43 postes en Equivalent Temps Plein par an.**

Les facilitateurs ont consolidé leur mission auprès d'un ensemble de donneurs d'ordres.

Lorient Agglomération conforte ainsi sa volonté de systématiser cette démarche dans sa commande publique, mais aussi de promouvoir cet outil sur le territoire.

## RÉPARTITION DES HEURES PAR DONNEUR D'ORDRE

En 2015, les facilitateurs assurent la gestion de la démarche clause d'insertion auprès de 14 donneurs d'ordre, publics et privés.



### LORIENT AGGLOMÉRATION

Lorient agglomération représente une part importante (plus de 80 %) des heures d'insertion réalisées sur le territoire en 2015. Cet engagement fort de la collectivité est surtout porté par 3 programmes importants :

- l'exploitation du centre de tri des déchets : plus de 38 000 heures, presque 50 % des heures d'insertion du territoire
- l'aménagement du réseau de bus Triskell : 5 600 heures
- la collecte sélective : plus de 4 000 heures

Enfin la mise en place de la Recyclerie à Caudan, en phase de démarrage sur 2015, a permis de réaliser plus de 10 000 h d'insertion.

Il faut aussi noter la part croissante d'autres donneurs d'ordres :

- les communes (hors Lorient)
- le Ministère de la défense (principalement sur les bases de Lann Bihoué et des Fusiliers commandos)
- la SNCF (en particulier sur la construction de la gare)
- la Région (projet de réhabilitation du Port de Pêche)

## NATURE DES CLAUSES D'INSERTION

La quasi-totalité des Clauses réalisées reposent sur des articles 14.

*Pour mémoire, Article 14 du CMP : l'insertion est une condition d'exécution du marché, un volume d'heures de travail est réservé à des personnes en difficulté. Cette clause s'applique sur les marchés de travaux mais également sur les marchés de services.*

2015 a vu la mise en place de 2 Clauses sociales sur des articles 30 : ainsi des Entreprises d'insertion comme Optim'ism (sur des marchés d'espaces verts) ou Emmaüs Action Ouest (sur le marché de la Recyclerie) ont pu développer leurs activités sur le territoire.

*Pour mémoire, Article 30 : L'action d'insertion est le support du marché. Les SIAE (structures d'Insertion par l'Activité économique) répondent plus généralement à ces appels d'offres.*

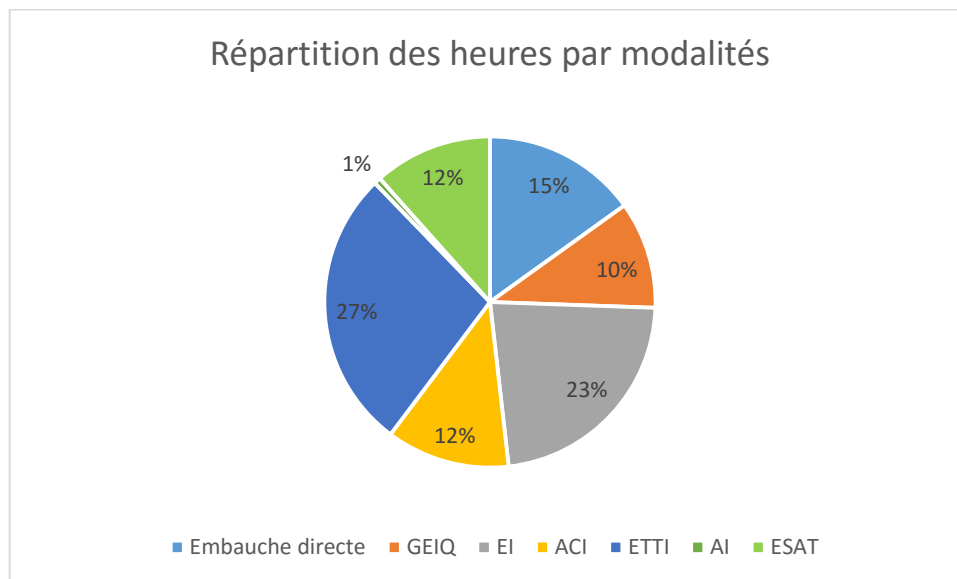
## MODALITÉS DE RÉALISATION

63 % des heures sont réalisées par les SIAE (*Structures d'Insertion par l'Activité Économique*)

15 % sont faites sur des recrutements directs par l'entreprise attributaire,

10 % se font via un GEIQ (*Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification*)

12 % des heures se font via un ESAT (*Établissement et service d'aide par le travail*)



*EI : Entreprise d'Insertion - ACI : Chantier d'Insertion - ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion - AI : Association Intermédiaire*

La part des heures confiée aux opérateurs d'insertion du territoire représente 85 % des heures mobilisées en 2015 sur les clauses d'insertion.

Le travail en partenariat avec ces structures permet de garantir que les clauses sociales :

- s'adressent aux publics prioritaires,
- offrent un encadrement adapté, voir permettent l'accès à une qualification

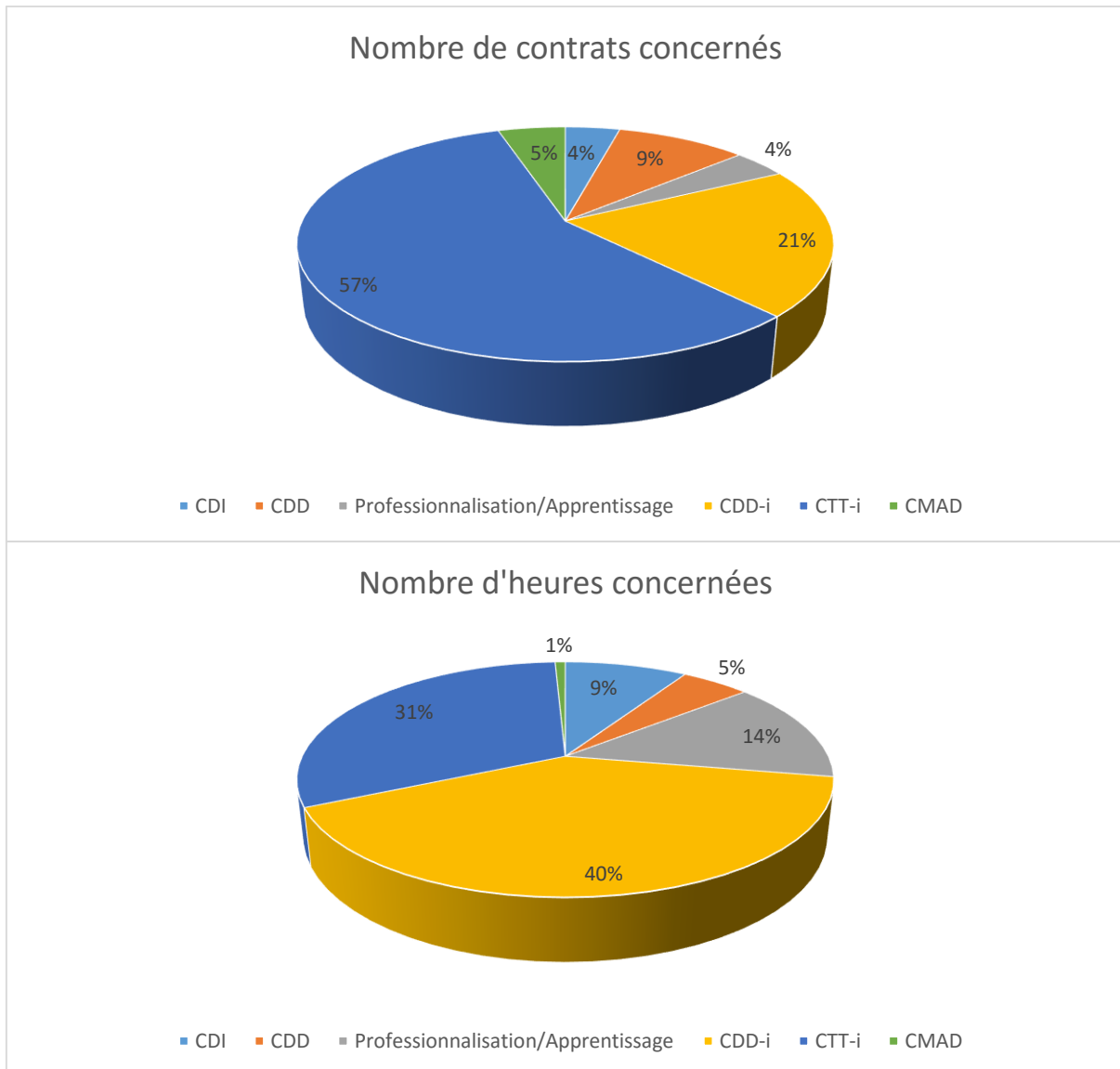
L'action des facilitateurs contribue également à développer l'activité des opérateurs d'insertion en favorisant le rapprochement entre les publics et les entreprises du territoire

## CONTRATS DE TRAVAIL

Le travail temporaire d'insertion est le support le plus utilisé : 59 % des contrats et 37 % des heures réalisées. Bien identifié des entreprises, il permet souvent d'accéder à des emplois plus stables par la suite.

**38 % des contrats** sont des CDI, CDD, CDD-I (CDD en entreprise ou chantier d'insertion) et Contrats de professionnalisation

Mais représentent **68 % des heures** d'insertion réalisées au bénéfice de l'entreprise (valorisation) et du salarié (qualification, intégration dans l'entreprise).



La mission du facilitateur est de proposer aux entreprises les modalités les plus pertinentes pour la réalisation et la valorisation des heures, en gardant comme objectif le parcours de la personne salariée.

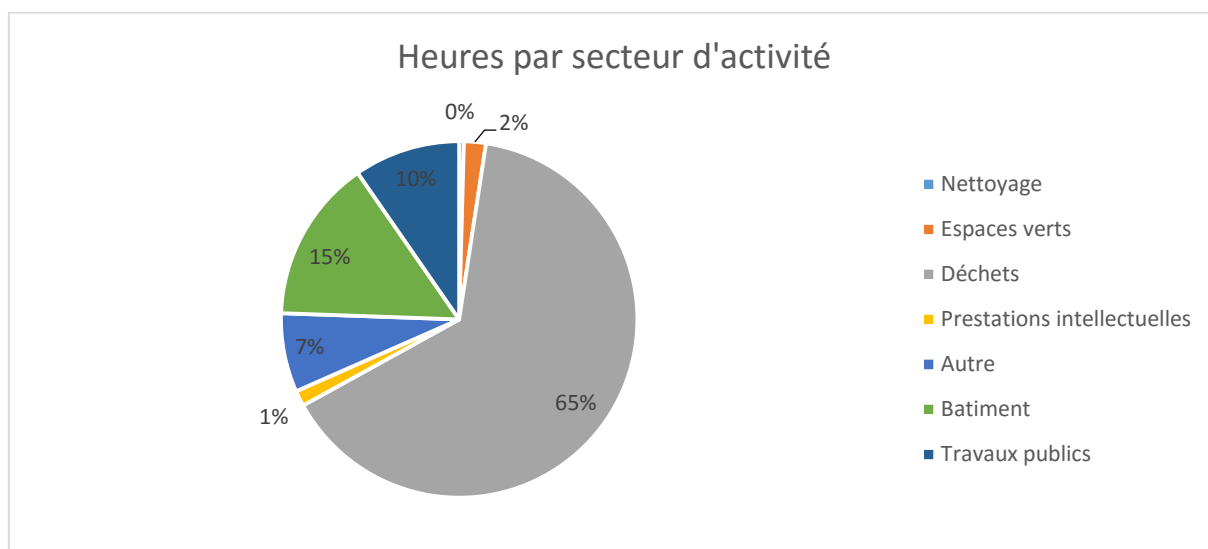
## SECTEURS ET MÉTIER

Les marchés avec clauses sont à :

- 68 % sur des services, essentiellement sur la collecte, le tri et la valorisation des déchets
- 30 % sur des travaux
- 2 % sur des fournitures

Les métiers sont principalement :

- des postes liés à la collecte, au tri et la valorisation des déchets : valoristes (centre de tri sur chaîne) et ripeurs (collecte).
- des postes liés au secteur du BTP. La conjoncture économique défavorable pour les entreprises des TP en 2014/2015 a limité le nombre d'heures réalisées sur ce secteur d'activité.



Les autres métiers de services tels que la sécurité, les enquêtes représentent une faible part des heures réalisées (catégorie « autre »)

*À noter : la part quasi inexistante des métiers nécessitant une qualification de niveau supérieur à IV (études, ingénierie).*

### **Zoom : La Recyclerie**

La volonté de la Direction de la Gestion et de la Valorisation des Déchets de Lorient agglomération, ainsi que celle des facilitateurs des clauses sociales ont permis de mettre en place un nouveau marché en 2015 sur la récupération, la remise en état et la vente des déchets.

Le projet a intégré une dimension sociale forte en faisant le choix de la clause sociale, et en décidant de la faire porter par un article 30 : l'insertion devient l'objet du marché.

14 postes ont été créés : 12 sur des fonctions de remise en état des objets et 2 sur des fonctions de vente.

Les contrats sont des CDD d'insertion, qui permettent aux salariés de s'intégrer dans un parcours vers l'emploi « classique » grâce à un accompagnement, un encadrement et une formation adaptés.

Cette initiative a permis d'apporter une variété dans les supports d'insertion proposés sur notre territoire.

## La mise en œuvre qualitative des clauses

### PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Au cours de l'année 2015, 206 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail dans le cadre d'une clause sociale.

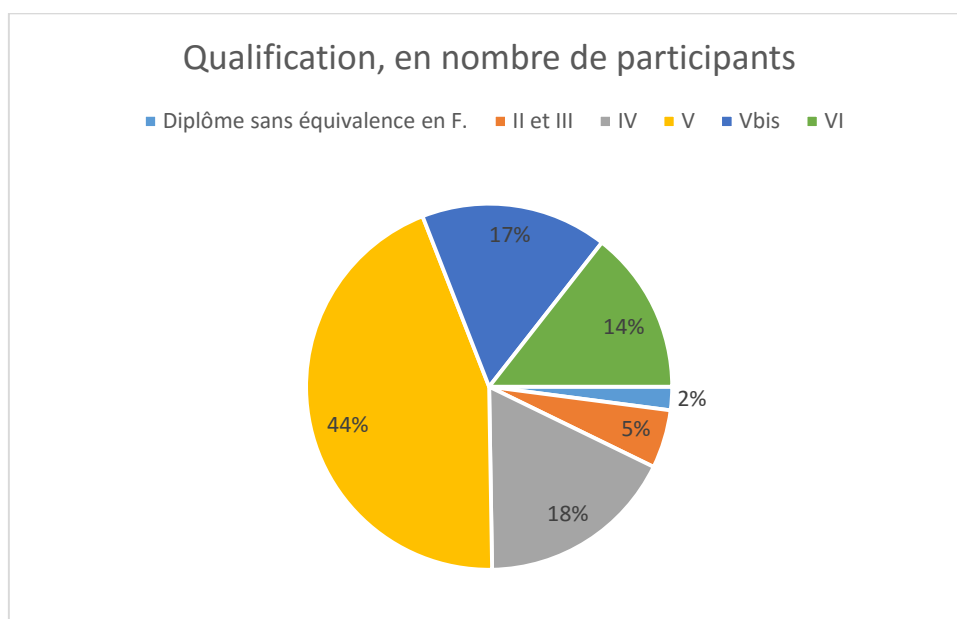
Ce sont avant tout des résidents de Lorient (52 % des personnes), Lanester (18 %), Ploemeur ou Hennebont (8 %), qui sont également les communes présentant le plus grand nombre de personnes en recherche d'emploi.

### La formation initiale

**Les clauses sociales bénéficient avant tout à des personnes peu qualifiées.**

75 % des salariés ont un niveau 5 ou infra (CAP)

80 % des heures d'insertion sont réalisées par des salariés ayant un niveau 5 ou infra



*À noter : proportionnellement, les salariés de « niveau 6 » réalisent plus d'heures grâce en particulier aux marchés liés au Tri des déchets, qui font travailler de nombreuses personnes RQTH et ayant un faible niveau de qualification (ESAT, EA).*



## Le genre

### **Les clauses sociales concernent avant tout un public masculin**

Si les femmes représentent 22 % des salariés, elles ne réalisent que 9 % des heures d'insertion.

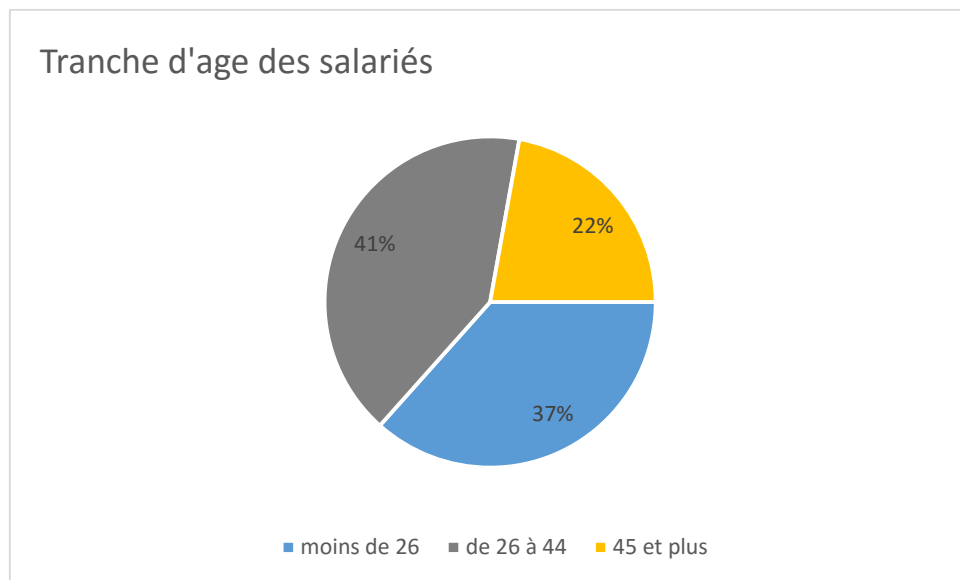
La nature des postes proposés peut expliquer cette situation : métiers du BTP, travaux de collecte ...

## L'âge à l'entrée sur une clause

### **Les clauses sociales concernent toutes les classes d'âge.**

Les jeunes de moins de 26 ans et les 26-44 ans représentent chacun environ 40 % des salariés de la clause. 1 jeune sur 3 a été présent sur une seule opération de courte durée (marché d'enquête)

La part des séniors (45 ans et plus) reste limitée



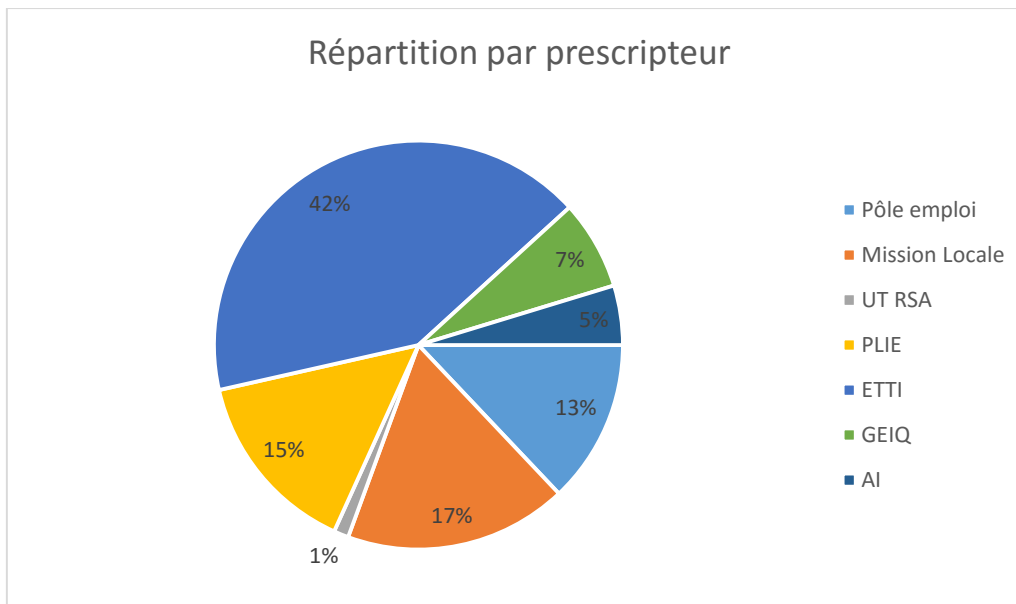
*À noter : les jeunes font un nombre d'heure moyen nettement inférieur aux autres publics (275 h en moyenne, contre 391 en moyenne tous publics)*

### Le prescripteur

**Les ETTI sont les structures qui repèrent le plus des personnes pour entrer sur des clauses sociales** (pour mémoire, pour travailler en ETTI il est nécessaire de disposer d'un agrément délivré par Pôle emploi)

**La Mission Locale, Pôle emploi et le PLIE(\*) sont les principaux prescripteurs**

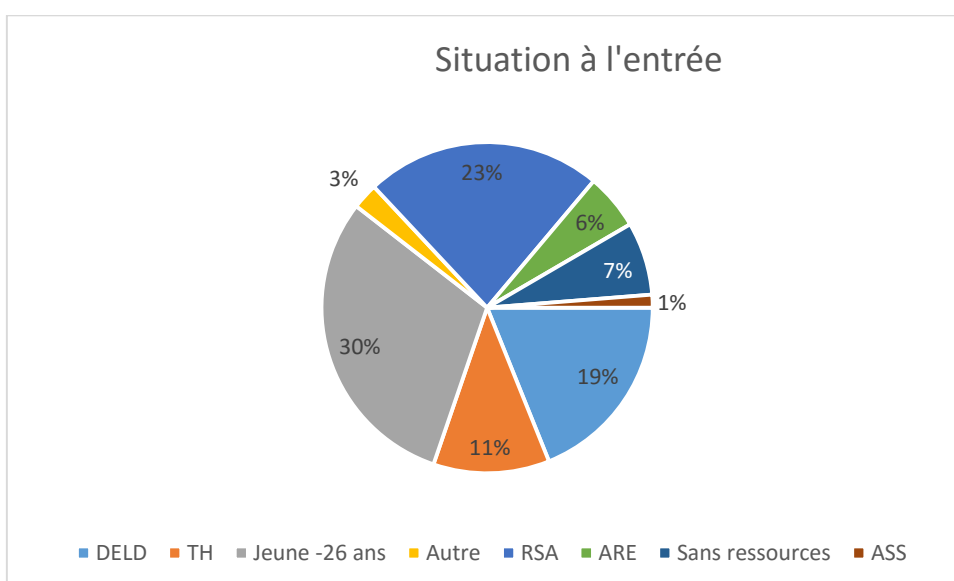
(\*) Le PLIE s'est arrêté en 10/2014 et n'a donc prescrit personne en 2015.



À noter : les ETTI à elles seules ont repéré 42 % des salariés positionnés sur une clause.

### La situation face à l'emploi

**Les jeunes, les DELD et les allocataires de minima sociaux sont les principaux bénéficiaires de la clause.**



À noter : 31 % des personnes sont bénéficiaires des minimas sociaux ou sans ressource.

## ÉVOLUTION DES SITUATIONS DES PUBLICS SUR UNE CLAUSES SOCIALE

Le suivi mis en place permet de montrer l'efficacité de la clause dans le temps. Ainsi sur les personnes salariées en 2015 nous avons pu mesurer que sur :

- 55 personnes entrées sur une clause depuis plus de 6 mois
  - o 82 % travaillent en CDI, CDD ou Intérim
  - o 11 % sont en contrat de professionnalisation
  - o 2 % sont en formation
  - o 4 % sont sans emploi
  
- 31 personnes entrées sur une clause depuis plus de 12 mois
  - o 74 % travaillent en CDI, CDD ou Intérim
  - o 19 % sont en contrat de professionnalisation
  - o 6 % sont en formation
  - o Aucune n'est sans emploi

Au-delà de cette période de 12 mois les chiffres ne sont pas significatifs (moins de 20 personnes).

Ces quelques éléments montrent la capacité de la clause sociale à mobiliser des publics fragiles, et à les amener à travailler durablement. L'accès à la formation est un levier important utilisé en particulier dans le cadre de contrats de professionnalisation.

## **Les Perspectives**

### **Des marchés importants à venir :**

Les marchés liés à la construction de la Gare, à la poursuite de l'aménagement du Triskell ainsi que de nombreux marchés d'entretien des bâtiments, réseaux ... vont se poursuivre sur l'année.

La construction et la réhabilitation de bâtiments sur la base aéronavale de Lann Bihoué et sur celle des Fusiliers Commandos.

Le projet de réaménagement du Port de Pêche.

### **Des marchés en renouvellement :**

2 marchés avec un volume d'heures d'insertion élevé sont renégociés cette année :

- celui de la Collecte
- celui du Centre de tri

Une vigilance toute particulière y sera apportée, ces chantiers représentant à eux seuls plus de 30 000 heures d'insertion par an.

### **La sensible amélioration de la situation économique du BTP :**

Une certaine reprise se ressent depuis la fin 2015 sur le bâtiment et des travaux publics. Si cela se confirme, le volume d'heure d'insertion pourra être maintenu sur les métiers de ce secteur d'activité.

### **L'ouverture à de nouveaux métiers :**

Un des axes de travail sera de développer les clauses sociales vers d'autres activités, par exemple vers les secteurs de la sécurité et du nettoyage.

**Le souhait de poursuivre le développement vers de nouvelles modalités telles l'article 30 :** les prestations d'insertion et de qualification

### **La modification de l'intervention des facilitateurs :**

Lorient agglomération a fait le choix de confier le suivi des clauses sociales au Pôle action territoriale de la Mission Locale du Pays de Lorient.

Cette nouvelle organisation sera présentée à l'ensemble des donneurs d'ordre du territoire. De nouvelles procédures seront mises en place et de nouveaux outils de communication seront créés

En termes de publics, les jeunes ainsi que les résidents des Quartiers de la Politique de la Ville seront plus particulièrement mobilisés dans le cadre des clauses sociales.

## **ANNEXE 1 – Liste des 14 Donneurs d'ordre ayant participé à la démarche « Clauses sociales » en 2015**

### **Collectivités**

Lorient Agglomération

Ile de Groix

Ville de Lanester

Ville de Ploemeur

Ville de Port-Louis

Ville de Quéven

Ville de Riantec

Ville d'Hennebont

Région Bretagne

### **Etat**

Ministère de la défense

### **Entreprises publiques ou privées**

Kéolis - CTRL

SNCF

### **Bailleurs sociaux**

Bretagne Sud Habitat

### **Instituts consulaires**

CCI Morbihan

## **ANNEXE 2 – Liste des 89 Entreprises attributaires ayant recruté sur une « Clause sociale » en 2015**

Des entreprises locales et régionales :

35 sont sur le Pays de Lorient (soit 40 % des entreprises)

63 sur Morbihan (soit 71 %)

74 en Bretagne (soit 84 %)

A2T Troudet	Eiffage Energie Bretagne SAS
ACML	Eiffage TP
Airec SAS	Emmaüs Action Ouest
Ar Val SAS	EMCC SAS
ARAKNE	Energia GDF-Suez
Armor Isolation	Eole
Atlantic Paysages	Etanchéité Nazairienne
ATS - Courio	Etandex
Barazer TP	ETPM SAS
Bellesoeur Bruno	Ets Allanic
Bouygues TP	Ets Gouedard
Brocéliande Pavage	Ets Guiban
BRUNET SNERE	Ets Le Biavant
Butzbach	Ets Le Paih Frères - Nobelle Création
CEO	Ets Renouard
Charier TP	Euphonie
Cofely Axima	Eurovia Bretagne
Colas Centre Ouest	F2E
CTIS	Golfe bois création SARL
Daeron Etablissements	Golfe Peinture
Eau et Rivières de Bretagne	ID VERDE
EGC Canalisations / Sogea Atlantic Hydraulique	Ineo Atlantique
Eiffage Construction Morbihan SAS	

Itiremia	Ryo SAS
Jaffré SA	SADE
La Lanvaudanaise	Sarthou
LBGE	SBCEA Audo
Le Du Industrie	SDEL Atlantis
Les Ateliers Fouesnantais	SEO Caudan
Loris Service	Serrufer
Loy	Sertim EURL
Mahé-Hubert	Siem Ouest - LS Nettoyage
Mathis	Sodaf-Geo Etanchéité
Metalu Industries International	Sotrama
Miroiterie de l'ouest	SPIE Ouest Centre
Missenard-Quint	Sportingsols
Mondial Protection	SRB Construction
Optim Ism	STGS
Picard Sébastien SARL	Techi chauffage
Pigeon Bretagne Sud	Telerep France
Realu	TPC Ouest
RESO	Travaux Spéciaux Mournès
RIO Loïc TP SARL	Tryom
Roux Carrelage	Vision Verticale
RTB 56	Volume international SAS